Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 16 (1908)
Heft: 3

Artikel: La révolution vaudoise à Bex et dans le bailliage d'Aigle
Autor: Maillefer, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-16066

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA RÉVOLUTION VAUDOISE A BEX ET DANS LE BAILLIAGE D'AIGLE

Il semble que tout ait été écrit sur la révolution vaudoise, et la littérature relative à cette période de notre histoire est, en effet, plantureuse et touffue. Les deux centenaires, celui de 1798 et celui de 1803, ont en outre provoqué l'éclosion d'une foule de monographies locales de valeur diverse, suivant le degré d'information auquel sont arrivés leurs auteurs. Il n'en existe point, à ma connaissance, sur les quatre mandements du bailliage d'Aigle. Des articles ici parus, traitent de l'expédition vaudoise en Valais, dans le courant de l'été 1798. Le journal de Louis Duplan, lieutenant de milice de la commune d'Ormont-Dessus [1] donne de fort intéressants détails sur la révolution en général. Mais l'histoire des premiers débuts du mouvement dans la contrée d'Aigle n'a pas encore été mise au point. Il nous est possible d'apporter aujourd'hui une contribution à cette histoire grâce au Registre des Actes et Dépêches du Comité de sûreté générale de Bex [2].

Chacun sait que les quatre mandements d'Aigle, de Bex, d'Ollon et des Ormonts, occupaient, dans la patrie vaudoise, une place à part. Conquis à l'époque des guerres de Bourgogne, ils avaient une administration différente, des lois et des coutumiers spéciaux. Leur situation géographique aussi les plaçait à part ; les communications relativement faciles par le Pillon et les Mosses les rattachaient plus directement et plus intimement à Berne. D'autre part, ils subissaient le contre-coup des événements du Bas-Valais, avec lequel ils entretenaient des relations d'affaires quotidiennes. Déjà lors

[1] *Revue hist. vaud.* 1903, p. 146.

[2] Mis obligeamment à notre disposition par Mlle et M. Biaudet, à Bex.

des mouvements révolutionnaires de 1790 à Monthey et à St-Maurice, le pays d'Aigle s'était agité et avait donné de sérieuses inquiétudes au Conseil secret de LL. EE.

Au début de l'année 1798, les trois mandements de la plaine furent travaillés à la fois par les clubs vaudois et par les sollicitations de Mangourit, résident français à Saint-Maurice. Le mouvement parti de Lausanne le 24 janvier les gagna le lendemain et, le 26 janvier, la révolution était un fait accompli. C'est à cette date que se constitua sur la place publique, nommée dès lors place de la Liberté, et au pied même de l'arbre révolutionnaire que l'on venait d'y planter, le *Comité de sûreté générale* de la commune de Bex, qui prit la direction des affaires politiques et militaires du mandement. Son registre s'ouvre sous les auspices de la Liberté et de l'Egalité « ce 26 janvier 1798 (vieux style), premier jour de la Liberté de la commune de Bex, An premier de la République Lémanique ».

Le premier acte du comité, constitué tout d'abord provisoirement, en attendant la ratification du peuple, fut d'adresser à ses concitoyens une proclamation dans le style de l'époque et conçue en ces termes :

Citoyens,

L'heureux moment de notre régénération est enfin arrivé. Ce jour sera à jamais mémorable à la postérité. Les racines de cet arbre apprendront à nos arrières-petits-fils notre amour pour la liberté; la postérité la plus reculée se répandra en éloges sur une démarche dictée par l'amour de la Patrie. Jurons au pied de cet arbre qui fait notre union, fléau des despotes, de mourir et vivre libres. Tous les citoyens présents qui étaient très nombreux ont jugé nécessaire pour entretenir le bon ordre et la tranquillité de nommer un Comité provisoire, comme aussi pour correspondre avec nos frères les Vaudois. Les membres du comité sont les citoyens :

Abram-François Thomas, président, Jean Vallecard, David-François Clément, Jaques Rapaz, David-Jacob Dürr, Jean-François Oyon, Jaques Bovard, Jean-David Nicollerat, Jean-Gabriel

Testaz, Jaques Mages, Jean-François Dürr, Jaques-François Ruchet, Abram Vaudroz.

Dans la suite, ils s'adjoignirent les citoyens Jean-François Fayod, Jean-Pierre Berreusaz, Salomon Thomas et Jaques Pièce. On remarquera que tous ces noms sont encore portés dans le district d'Aigle; plusieurs d'entre eux ont acquis une grande notoriété.

Le second acte du Comité de sûreté générale fut d'envoyer une adresse au citoyen Mangourit ; c'est une preuve de plus, comme nous l'avons remarqué, qu'il avait lui aussi travaillé les mandements de la plaine et que ceux-ci avaient subi ses sollicitations. La nouvelle des événements de Lausanne avait complété l'œuvre du résident français et avait hâté l'explosion ; en effet, Bex devançait Saint-Maurice, et le Bas-Valais qui n'arbora l'arbre de la Liberté que le 28 janvier. Nous croyons devoir donner *in extenso* la lettre du comité et la réponse emphatique de Mangourit.

Lettre adressée au citoyen Résident à Saint-Maurice.

Citoyen Résident,

Le Comité de la commune de Bex a l'honneur de vous envoyer deux députés choisis parmi nous pour vous faire part de l'heureux événement qui vient de se passer chez nous. La République française prend trop de part à notre liberté pour douter un instant que vous ne nous aiderez de vos bons conseils.

C'est aujourd'hui que nous avons eu le bonheur d'arborer l'arbre de la Liberté et nos deux concitoyens députés vous feront part de toutes les mesures que nous avons prises et vous les soumettront pour en avoir votre approbation. Ils vous diront aussi que nous devons envoyer aux Comités de Vevey et de Lausanne deux députés pour fraterniser avec eux et accéder à toutes les mesures qu'ils ont déjà prises pour la liberté de la Patrie.

Salut et fraternité.

Bex, le 26e janvier 1798.

Réponse à la lettre adressée au citoyen Mangourit, résident à Saint-Maurice.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNION, ÉNERGIE ET SAGESSE

Saint-Maurice, le 7e de pluviôse de l'an VI de la République française une et indivisible, et le 1er jour de la liberté de la ville de Bex, 1re année de la République Lémanique.

Mangourit, Résident de la République française près celle du Valais.

Aux citoyens composant le Comité de sûreté générale des Citoyens de la Ville de Bex.

Citoyens.

Me faire part de la détermination que vous avez prise de vous ressaisir de vos droits, c'est m'annoncer la plus agréable nouvelle et m'honorer d'une confiance dont je sens tout le prix. Je ne veux ni ne dois influencer vos opinions : il suffit de descendre dans son cœur pour y retrouver la dignité de l'homme. Mais si l'on employait contre votre sûreté des moyens violents, si l'on croit déployer contre vous un appareil militaire, adressez-vous à moi ainsi qu'au Général qui a dans sa disposition les forces françaises destinées à protéger les patriotes vaudois et vous serez convaincus que le Directoire exécutif de la grande nation n'offre point en vain son appui aux nations lasses de la tyrannie.

Recevez mon salut fraternel.

MANGOURIT.

Le même jour encore, 26 janvier, le châtelain Fayod, en l'absence duquel tout ceci s'était passé (il avait été envoyé à Lausanne au *Comité central*, autrement dit à l'Assemblée provisoire), invitait tous les hommes au-dessus de l'âge de 16 ans, communiers et habitants, sujets du canton de Berne, à se rencontrer le samedi 27 janvier dans l'église de Bex, à dix heures du matin au plus tard «, pour être instruits au juste » de ce qui se passe chez nos amis et concitoyens du Pays de » Vaud et entendre ce qui leur sera proposé à ce sujet, et » en délibérer d'un commun accord pour le bien de tous ;

» par l'empressement qu'on aura de se rendre en dite assem-
» blée les bons citoyens jugeront de l'intérêt que l'on met à
» la chose publique. »

L'assemblée eut lieu en effet le 27 janvier 1798, vieux style, comme disaient les révolutionnaires de Bex. Elle réunissait tous les citoyens âgés de plus de 16 ans dans l'église paroissiale. Le citoyen châtelain Fayod rendit compte de sa mission au Comité central des villes et fit « un discours analogue à la circonstance » après lequel

« S'étant avancé vers le citoyen Abram Thomas, président du comité provisoirement constitué le jour auparavant sur la place par un nombreux concours du peuple qui s'y était rendu pour dresser l'arbre de la Liberté, et lui ayant donné la main et le baiser fraternels, il le somma alors en face du peuple de l'instruire de ce qui s'était passé pendant son absence dont il ne pourrait rendre raison lui-même.

Alors ledit citoyen Thomas, président, prit à son tour la parole, fit l'historique du jour précédent, ainsi que la lecture des diverses opérations que ledit comité avait déjà faites. Après quoi ayant aussi donné connaissance nominale des membres dudit comité provisoire et requis de sa part les citoyens Jean-François Fayod, Jean-Pierre Berreusaz et Salomon Thomas pour adjoints, il invita l'assemblée de vouloir approuver le choix et sanctionner les dites opérations et de transmettre audit Comité les pouvoirs nécessaires pour opérer le recouvrement de sa liberté conjointement avec le Peuple vaudois, que la République française daignait autoriser à la revendiquer aussi, en offrant à ce sujet toute sa protection contre les oligarques bernois, ainsi qu'il en constait par la lettre qui venait d'être lue du citoyen président Mangourit datée d'hier. A quelle invitation il fut sur le champ approuvé d'une voix unanime et par acclamation, en s'écriant : « Vive la Liberté, vive la Nation francaise, vivent nos frères et amis du Pays de Vaud. » Après quoi l'assemblée s'étant séparée ledit Comité a repris et continué ses fonctions, comme on verra ci--après. »

Le même jour, « 27 janvier (vieux style) et second jour de la liberté de la commune de Bex », le Comité de sûreté de Bex adresse une lettre au Comité de sûreté de Lausanne et lui envoie un délégué pour l'informer des résultats « de

« cette mémorable journée qui nous réunit à nos frères les « Vaudois. »

Nous vous prions. Citoyens, continuent-ils, de nous comprendre parmi vos frères et de nous croire dignes descendants de Guillaume Tell. Nous espérons, Citoyens, de cet amour prononcé depuis longtemps pour la patrie que vous nous ferez part de tout ce qui pourrait intéresser la cause commune et la prospérité de la nouvelle République. Nous vous offrons au nom de tous nos concitoyens les secours qui dépendent de nous et vous prions d'en disposer selon les événements. Recevez le baiser de fraternité de tous les membres qui composent notre comité.

Salut et fraternité.

THOMAS, président.
NICOLLERAT, secrétaire.

Le Comité s'empressa aussi de mettre la main sur les propriétés que possédait l'abbaye de St-Maurice dans la commune, ordre notifié au citoyen Samuel Veillon, receveur de ladite abbaye « lequel a promis de s'y conformer ». Il envoya aussi une garde au pont de St-Maurice, avec ordre au citoyen Aescher, inspecter du pont, de prêter obéissance au commandant de cette garde, de remettre à celui-ci ses rapports comme ci-devant, de lui remettre également les clefs des portes du pont.

Ollon avait procédé exactement comme Bex et le Comité de sûreté générale de la première localité envoyait une lettre à ses collègues bellerins « pour témoigner le contentement qu'ils ont de fraterniser avec nous. »

Le « 28 janvier (vieux style), troisième jour de notre liberté, an Ier de la République lémanique », arrive le quart d'heure de Rabelais. Ménard et l'armée française pénétraient dans le Pays de Vaud et le général signalait son arrivée par un ordre de réquisition pour la nourriture de ses troupes, 8500 rations de pain, de viande et de vin, et surtout d'une demande d'emprunt de sept cent mille livres de France, « vu que la paye de ses troupes manquait depuis plusieurs décades

et pour éviter que l'indiscipline ne se mette parmi les soldats ». Les Comités militaires et des finances rappelaient la chose aux magistrats de la ville d'Aigle et de quatre mandements :

« En conséquence. comme cet emprunt doit être réparti sur tout le pays, nous vous invitons à procéder de suite à trouver dans votre bailliage par voie d'emprunt hypothéqué sur les biens nationaux ci-devant du gouvernement de Berne et les biens publics des villes et communes la somme qui vous est affectée et que nous avons porté à vingt mille livres pour votre arrondissement et qu'il sera nécessaire que soient rendus ici en espèces lundi ou mardi 30 janvier prochain au plus tard, en totalité s'il est possible, ou ce que vous aurez pu vous procurer. »

La même lettre indiquait que Lausanne, pour sa part, avait été taxée à 160,000 livres ; elle faisait appel au zèle des magistrats et à leur amour pour la patrie, afin qu'ils missent à cette affaire toute la célérité voulue. Un avis du Comité d'Aigle accompagnait cette missive et informait que la part de Bex était fixée à cinq mille livres.

Pour en finir avec cette question, nous constatons, quelques jours plus tard, que la commune de Bex put, à peu près, faire face à ses obligations grâce à la bonne volonté des citoyens suivants :

Le citoyen Isaac-Jacob Dürr, boucher, a fourni au comité pour l'emprunt requis de Lausanne, la somme de	125 Louis
Le citoyen Pierre Leemann aussi	25 »
Le citoyen Jean Vallecard	13 L. et 8 livres de fr.
Le citoyen Aulet pour Gryon	25 Louis
Le citoyen François-Samuel Wild, pour compléter le solde	20 Louis

Revenons au 28 janvier. Dans la soirée arrivait un message du Comité d'Ollon :

Chers et bien aimés fréres et concitoyens,

Nous vous annonçons avec empressement qu'Ormont-dessus a adopté notre réunion au Pays de Vaud. Il en est bien autrement à Ormont- dessous, où on en est venu à des voies de fait, jusqu'à en tuer un, et en blesser deux autres.

Cependant les opérations de l'armée française commençaient. Le Comité de Bex, sachant la brigade Rampon à Thonon et à Évian, lui offrit ses services.

Citoyen général,

Les membres du Comité de la commune de Bex ont cru nécessaire d'après l'avis qu'ils ont reçu que votre colonne de 3000 hommes se portait de notre côté pour entrer en Suisse, de choisir deux d'entre eux pour vous indiquer la route et vous donner tout leur enseignement (tous les renseignements) pour parvenir avec votre troupe par le court chemin et vous indiquer le port de bateau où vous pourrez passer et de là arriver à Villeneuve. Vous pourrez donner toute votre confiance auxdits députés et vous en servir de la manière que vous jugerez nécessaire.

Salut et fraternité.

THOMAS, président,
VAUDROZ. secrétaire.

Les députés se rendirent effectivement jusqu'à « St-Gingoux » (St-Gingolf). Le maire du village leur apprit qu'ils arrivaient un peu tard; Rampon s'était embarqué le matin même et avait passé en bateau d'Évian à Ouchy.

Le 29 janvier eurent lieu les élections des députés à l'Assemblée provisoire, que les Bellerins nomment encore le *Comité central de Lausanne*, et à l'Assemblée du bailliage d'Aigle. Le citoyen Thomas, président du Comité de sûreté, fut délégué à Lausanne, et le citoyen Nicollerat fut délégué à Aigle. Thomas fut remplacé, à la présidence, par le citoyen Fayod. Les dizains de Fenalet et des Posses ayant demandé d'avoir des adjoints au comité, il fut fait droit à leur demande. Les citoyens Gabriel Paillard, de Fenalet, et Pierre-François Ruchet, des Posses-dessous, « s'étant présentés de la part de leurs dizains pour *sister* dans ce comité en leur nom et voir comment les choses s'y traitent, ils ont été reçus avec plaisir ».

Depuis que Ménard avait déclaré la guerre à Berne, un branle-bas militaire animait tout le Pays de Vaud. Le bailliage d'Aigle était particulièrement exposé, au cas où

LL. EE. auraient tenté une vigoureuse offensive contre les rebelles vaudois et contre les troupes françaises. Les habitants de la plaine du Rhône se rendaient très bien compte de leur situation critique. Aussi étaient-ils à l'affût des nouvelles et prenaient-ils leurs précautions. Le 28 janvier déjà, le Comité de Bex adresse à celui d'Aigle une demande « de » sabres, fusils, capotes et gibernes, ces articles étant de la » plus grande nécessité, d'autant que plusieurs citoyens se » trouvent, faute d'armes, hors d'état de faire le service » militaire. »

Le 29 janvier, à 10 heures du soir, un courrier du Comité d'Ollon apporte l'avis que l'on craignait l'approche des troupes allemandes par le Pays-d'Enhaut; on dépêche aussitôt un message au Comité de Gryon « pour le requérir de faire visiter incontinent le passage de la Croix pour savoir s'il est praticable ou non, et d'en faire rapport ». Le lendemain arrivait la nouvelle de Gryon que deux chasseurs ayant examiné le passage, ils l'avaient trouvé praticable.

Le 30 janvier, le Comité reçoit les lettres du Comité militaire de Lausanne : la compagnie des dragons doit se tenir prête à partir au premier ordre; la première compagnie des grenadiers et des mousquetaires doit être prête aussi, mettre ses armes et buffleterie en bon état, se munir de cartouches. Vingt-trois hommes tirés de ces compagnies monteront désormais la garde à Saint-Maurice.

Le 31 janvier, on met la main sur un Bernois établi à Bex, et qui revenait d'un voyage dans le Pays-d'Enhaut; interrogé par le Comité il déclare :

Qu'il était parti d'ici (Bex) vendredi dernier avec le ministre Chuard et son compagnon, ayant couché à Exergillod, rafraîchi au Sépey et le lendemain arrivé au Gessenay, où ils ont trouvé tout tranquille ayant déclaré que les troupes d'élite allemandes et romandes du ci-devant bailliage de Gessenay étaient parties; ... que ses parents l'ayant invité à se rapatrier, il avait répondu que non, qu'il resterait à Bex avec sa famille pour attendre le résultat des

événements, n'ayant reçu aucun ordre d'inviter les autres Allemands qui sont ici de se rendre là-haut. Exhorté à ne pas en imposer dans son rapport, sous peine d'en répondre sur sa tête, il l'a confirmé par serment.

Même jour :

Sur la réquisition faite sous date du 30 courant par le citoyen Joseph Ami, commissaire ordonnateur général à Lausanne, de lui donner un état exact des graines et farines qu'il pourrait y avoir dans cette commune excédant la consommation, il a été répondu que n'ayant ni magasin ni grenier public et pas la moitié de ce qu'il en faut pour la consommation, la plupart des habitants ne récoltant point du tout, on se trouvait ainsi dans l'impossibilité de satisfaire à sa réquisition.

C'est aussi le 31 janvier qu'arrivèrent les ordres de l'Assemblée provisoire et ses proclamations. L'une d'elles ordonnait de respecter les personnes, les propriétés, la religion, les lois, les magistrats. Le Comité en fait des copies qu'il affiche en divers endroits. Le Comité reçoit aussi divers dons patriotiques, ainsi le 14 février « deux écus neufs gratuits », destinés à défrayer un messager envoyé à Lausanne. Plusieurs autres dons arrivent, et il est décidé de les inscrire sur le registre avec le nom de ceux qui les ont faits.

Le 2 février, nouvelle proclamation de l'Assemblée provisoire datée du 28 janvier. Sur le vu de cette proclamation, le Comité prend les mesures analogues à celles prises ailleurs.

Ordre du Comité d'effacer et enlever de l'église toutes les armoiries et marques de distinction autorisées sous l'ancien régime, ainsi que la livrée sur les contrevents de la cure et de la galerie du corps de garde de Saint-Maurice, et l'effigie des ours gravés en marbre sur le frontispice de la maison de commune vers le Rhône.

Sur une heure du soir, le Comité central d'Aigle a fait parvenir ici une lettre du citoyen Thomas, député à Lausanne, du 1er courant, annonçant son arrivée et sa réception dans l'Assemblée centrale, quelques détails sur les opérations de dite Assemblée et demandant un aperçu de la population du mandement de Bex, et un acte avec quoi la généralité des communiers et habitants a

adhéré à la nomination des membres du Comité provisoire de Bex, pour conster de sa compétence à donner la procure au dit député. Avec dite lettre étaient divers imprimés dont l'affiche a été aussitôt faite.

Telles furent les premières heures de la *Liberté de la commune de Bex* pour parler le langage de l'époque. Nous remarquons qu'à partir du 31 janvier le Comité renonce au double quantième, l'un se rapportant au *vieux style*, et l'autre à *l'avènement de notre liberté An Ier de la République lémanique*. Les deux derniers documents ainsi datés sont la lettre au général Rampon (28 janvier, v. s., 3e jour de notre liberté, etc.) et la lettre à l'Assemblée annonçant l'envoi du député Thomas (Bex, le 5e jour de notre liberté, etc). Cette dernière missive portait, en outre, comme suscription : *Liberté, égalité, union, énergie, concorde et sagesse.* Dès lors, le scribe en revient tout bonnement au *vieux style*. Etait-ce la difficulté d'employer simultanément les deux chronologies, la paresse du greffier ou la désillusion qui suivit, pour beaucoup de patriotes, les premiers élans révolutionnaires. Nous ne saurions le dire. Dans tous les cas, la phase héroïque, décorative, théâtrale de la révolution était passée ; on entrait dans le sérieux de la vie réelle et dans l'ère des difficultés graves.

Paul Maillefer.